

LES INTERVENTIONS OFFERTES AUX JEUNES INCARCÉRÉS AU
QUÉBEC: QUAND CE « QUI MARCHE », NE MARCHE PAS

Isabelle F.-Dufour (ULaval) Natacha Brunelle (UQTR) et David Livernoche (UdeM)

AICLF 17 MAI 2022

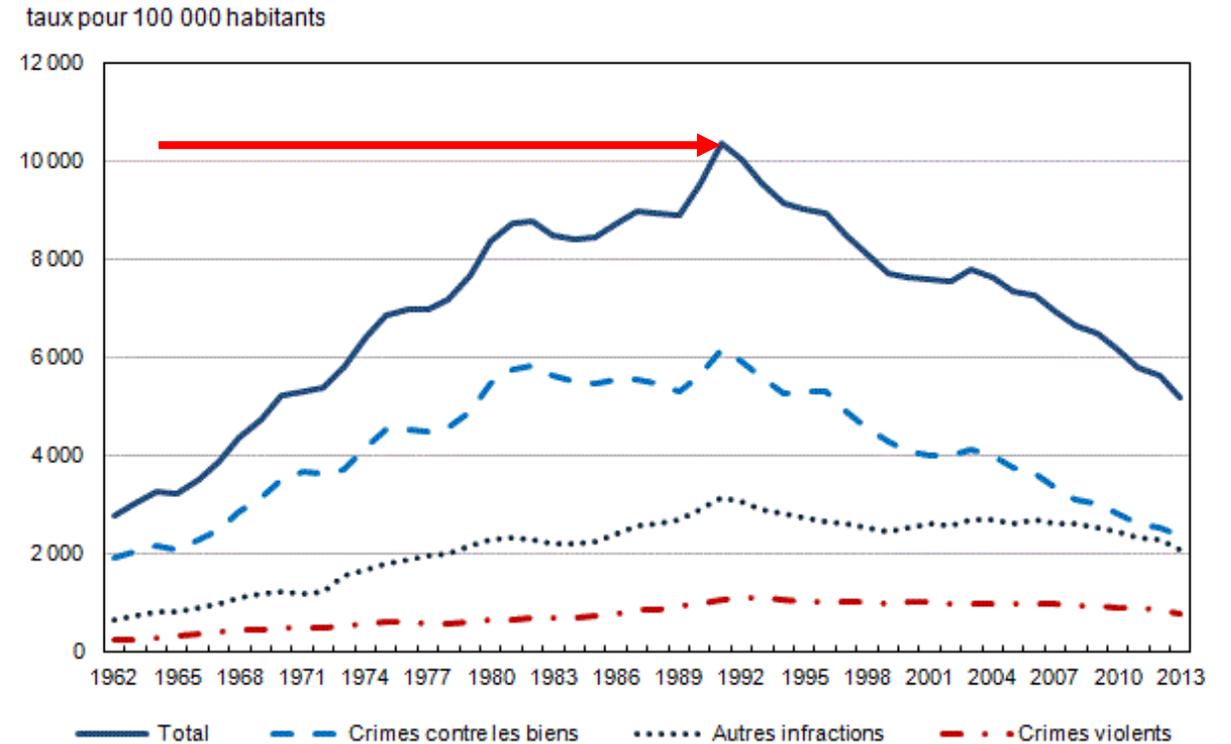
LES JEUNES ADULTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CARCÉRAUX CANADIENS

- Les hommes constituent 93% des personnes incarcérées au niveau fédéral et 85% dans les provinces-territoires;
- Les hommes âgés de 20 à 39 ans sont **SURREPRÉSENTÉS**, car ils comptent pour le deux tiers des incarcérés fédéraux (61%) et plus de la moitié des incarcérés provinciaux (58%) alors qu'ils représentent 17% des personnes adultes au Canada;
- Les femmes âgées de 20 à 39 ans, pour leur part, sont **SOUS REPRÉSENTÉES**, car elles ne représentent que 5% des incarcérées fédérales et 11% des incarcérées provinciales (elles comptent aussi pour 17% de la population adulte).

LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC

- Au Québec, le taux global de la criminalité a connu une diminution de **32% au cours des dix dernières années** pour se situer à environ 3 000 par 100 000 habitants;
- Si l'on compare au point culminant atteint dans les années 1992-1993 où il atteignait environ 10 000 par 100 000 habitants : **c'est une baisse de 70%**

Graphique 1
Taux de crimes déclarés par la police, 1962 à 2013



Note : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité et elle permet d'établir des comparaisons entre les années à compter de 1962. En 2009, on a adopté de nouvelles définitions pour les catégories de crimes et celles-ci sont disponibles dans la nouvelle version pour les données à partir de 1998. Par conséquent, les chiffres figurant dans le présent graphique ne correspondent pas aux données diffusées selon la nouvelle version.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC

L'indice de gravité des délits a également chuté de 32% au cours des dix dernières années

1.3 L'Indice de gravité de la criminalité est moins élevé qu'il y a dix ans

Tout comme le taux de criminalité au Québec, l'IGC⁸ a diminué graduellement dans la première moitié de la décennie pour se stabiliser par la suite. Alors que l'IGC diminuait en moyenne de 6,6 % par année avant 2015, la variation annuelle moyenne de l'IGC était de -1,2 % par la suite. Depuis 2010, l'IGC a globalement diminué de 32,4 %, mais la diminution est de seulement 4,6 % depuis 2015 (graphique 3).

Graphique 3 Évolution de l'Indice de gravité de la criminalité, Québec, 2010 à 2019^p



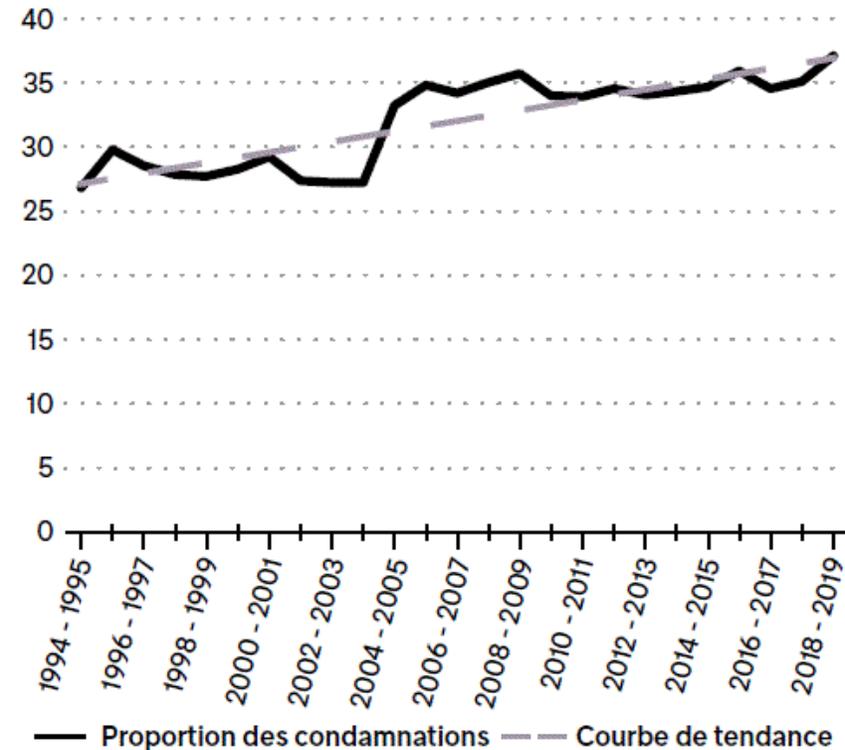
a : données actualisées p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

FAIT ÉTONNANT, LE TAUX D'INCARCÉRATION AUGMENTE

Graphique 5

Proportion de condamnations en détention
par rapport au total des condamnations, tous
les âges et sexes, Québec, 1994-2019



SOURCE : Statistique Canada, [tableau 35-10-0030-01, Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon le type de peine.](#)

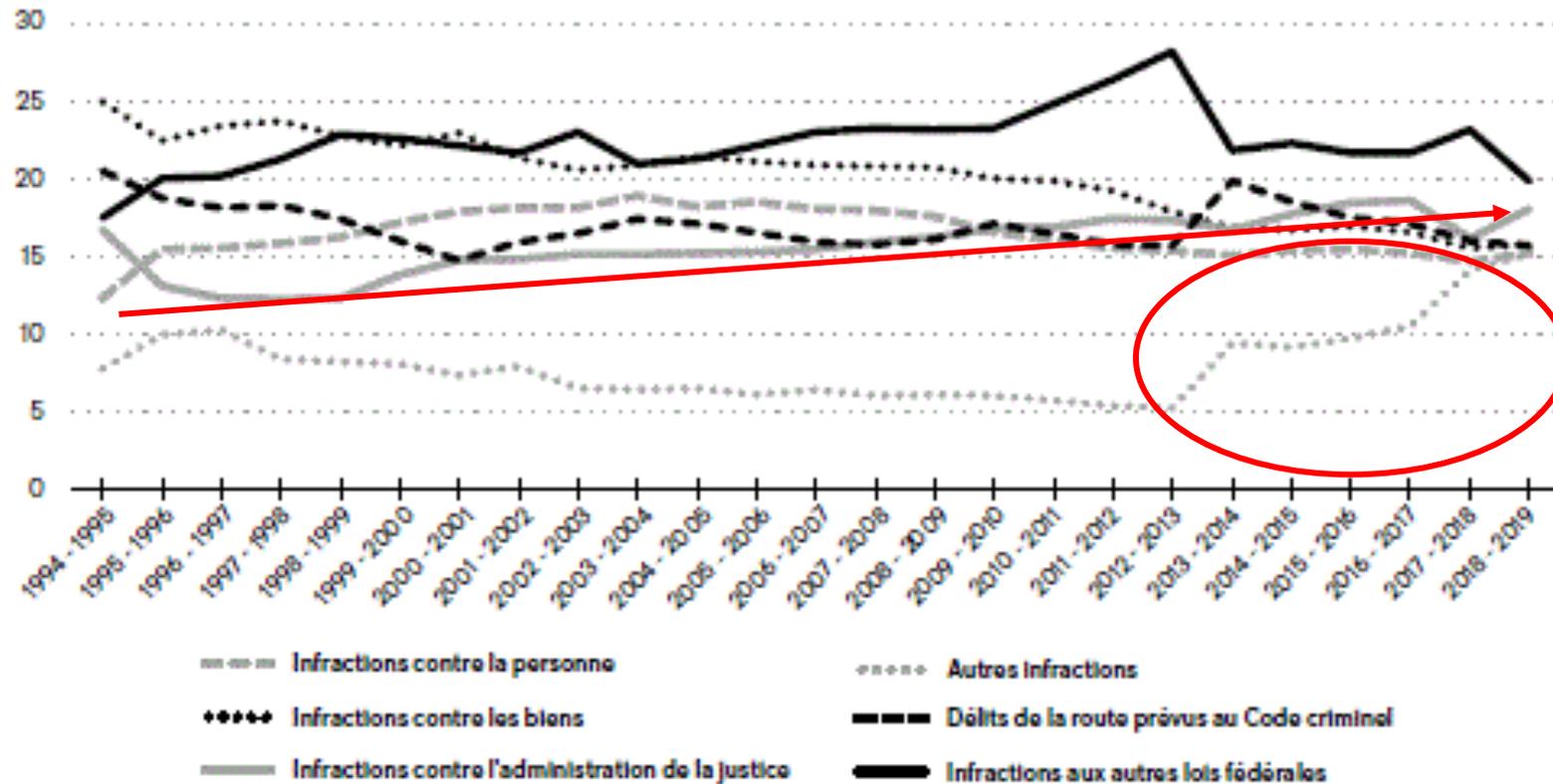
COMMENT
EXPLIQUER CET
ÉTRANGE
PHÉNOMÈNE?



IL S'EXPLIQUE EN GRANDE PARTIE PAR LE « BACKDOOR SENTENCING » (TRAVIS ET FISHER, 2005)
ET LA PÉNALISATION DE LA MARGINALITÉ (WACQUANT, 1999)

Graphique 4

Causes avec condamnations des tribunaux judiciaires, selon le type d'infraction, Québec, 1994-2019



SOURCE : Statistique Canada, [tableau 35-10-0030-01, Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon le type de peine.](#)

ET PAR LE TAUX DE REPRISE DES JEUNES ADULTES

Ont les plus haut taux de récidive et de nouvelle incarcération chez l'ensemble des détenus québécois

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation) ¹²	Taux de récidive/reprise		
			Nouvelle condamnation	Nouvelle incarcération	Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des libérés	100 % (8 960)	60 % (5 415)	54 % (4 808)	42 % (3 755)	2 % (202)
Sexe					
Femmes	10 % (872)	59 % (518)	53 % (465)	39 % (338)	1 % (5)
Hommes	90 % (8 088)	61 % (4 897)	54 % (4 343)	42 % (3 417)	2 % (197)
Âge à l'admission					
18-24	19 % (1 720)	73 % (1 267)	65 % (1 125)	50 % (857)	3 % (51)
25-34	27 % (2 439)	64 % (1 561)	56 % (1 368)	44 % (1 071)	2 % (51)
35-44	26 % (2 358)	61 % (1 447)	55 % (1 270)	43 % (1 009)	2 % (46)
45 et +	27 % (2 443)	47 % (1 146)	42 % (1 025)	33 % (818)	2 % (54)
Origine					
Allochtone	94 % (8 436)	60 % (5 036)	53 % (4 455)	41 % (3 487)	2 % (192)
Autochtone ¹³	6 % (524)	72 % (379)	67 % (353)	51 % (268)	2 % (10)

- Lalande, P., P. Dolmaire et R. Lévesque (2018). La récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec, cohortes 2010-2011. Québec : Direction générale adjointe aux programmes, au conseil et à l'administration, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec, 112 p.

POURQUOI LA PRISON?



PRINCIPES FONDAMENTAUX

On peut recourir à l'incarcération pour:

1- Punir (rétribution): « œil pour œil dent pour dent »;

2- Contenir (incapacitation): le fait d'être emprisonné « empêche » de faire des délits;

3- Décourager (dissuasion): ne pas vouloir y retourner;

4- Rétablir (réhabiliter): corriger les problèmes de la personne pour la rendre plus apte à fonctionner en société.

DISSUASION

- Repose sur l'idée que les personnes qui commettent des délits font le calcul des gains et bénéfices et qu'elles vont éviter à tout prix de (re)commettre un délit qui est passible d'une incarcération. Intuitivement : ça semble logique, mais ça ne tient pas la route
- Si ça dissuadait les gens, on n'aurait pas de taux de réincarcération se situant entre 70% à 90% dans les trois années qui suivent la libération (selon les études);
- Si ça dissuadait les gens, les personnes qui seraient traumatisées (victimisées et menacées) de leur incarcération n'y retourneraient pas. Or, leur risque de récidive est plus élevé que les autres détenus (Piertrich et coll., 2021);
- Si ça dissuadait les gens, on verrait des taux de criminalité beaucoup moins élevés dans les pays qui recourent plus à l'incarcération que dans ceux qui y recourent moins. Or, il n'en est rien (ex. États-Unis).

EN FAIT...

- Une étude récente, basée sur 116 études distinctes portant sur 4,5 millions de personnes détenues dans 15 pays différents montre que :

« La prison a un effet nul sur la récidive peu importe avec laquelle des sanctions communautaires on la compare. L'âge, le genre, le type délit, la durée de l'incarcération ou le type de mesure de la récidive utilisée n'ont aucun effet. Il ne semble pas y avoir un groupe de personnes contrevenantes qui soit plus sensible à l'effet dissuasif de la prison (Petrich et coll., 2021: 000).

RÉHABILITATION : L'APPROCHE RBR

- Certaines évaluations ont montré que ce modèle d'intervention pouvait réduire de 20% à 30% le risque de récidive des personnes détenues (Andrews et Dowden, 2006 ; Landenberger et Lipsey, 2005 ; Pearson, Lipton, Cleland et Yee, 2002);
- Risques différents (le premier R) : les jeunes qui sont à haut risque de récidive doivent avoir les interventions les plus soutenues (dosage, intensité) et ceux qui présentent un très faible risque, à la limite, ne devraient pas recevoir d'intervention;
- Les Besoins, eux, correspondent aux facteurs qui ont été identifiés comme étant en lien direct avec la récidive (attitude antisociale et comportements antisociaux, pairs antisociaux, troubles de dépendance, difficultés familiales ou éducatives-employabilité; loisirs (im)productifs) et, finalement;
- le dernier R renvoie à la Réceptivité, soit la façon dont la personne est disposée à être traitée et comment elle apprend en cours de traitement.

OR, C'EST AUSSI REMIS EN DOUTE...

- Les études qui « montrent » des effets reposent sur des modèles mathématiques déficients (Prins et Reich, 2021);
- 73% des études qui montrent aussi que les outils actuariels du risque (LSC/MI) sont en mesure de bien contraster les personnes à haut risque et celles à bas risque (la base du modèle RBR) ont été réalisées par des chercheurs-collaborateurs-créateurs de cet outil;
- Les études non-partisanes montrent que l'outil distingue très mal les deux groupes (Prins et Reich, 2021);
- Les études non-partisanes montrent également que les interventions de RBR offertes **en prison** ne fonctionnent pas. Les 9 443 participants traités avec cette approche ont des taux de récidive comparables à ceux du groupe contrôle (non traités) (Beaudry et coll., 2021).

MAIS POURQUOI NE REMET-ON PAS EN QUESTION L'APPROCHE ?

PARCE QU'ON ATTRIBUE SES « ÉCHECS » À :

Une faible motivation au changement, à un manque de collaboration (de la part du détenu), la présence de colère ou d'impulsivité (Garrett, 1985; Mulvey, Arthur et Repucci, 1993);

Une mauvaise évaluation de la réceptivité (Koehler, Losel, Akoensi et Humpreys, 2013);

Une mauvaise utilisation des outils de mesure de risque (Luong et Wormith, 2011);

Une mauvaise adéquation entre la mesure du risque et les cibles de l'intervention (Bonta, Rugge, Scott, Bourgon et Yessine, 2008; Flores, Travis et Latessa, 2004; Manchak et Cullen, 2015);

Une formation inadéquate des intervenants au modèle (Thompson et McGrath, 2012; Manchak et Cullen, 2015);

Une implantation inadéquate de l'approche (Gendreau, Goggin et Smith, 1999; Manchak et Cullen, 2015; Andrews et Bonta, 2010).

BREF... CE N'EST
JAMAIS LA « FAUTE »
DE L'APPROCHE





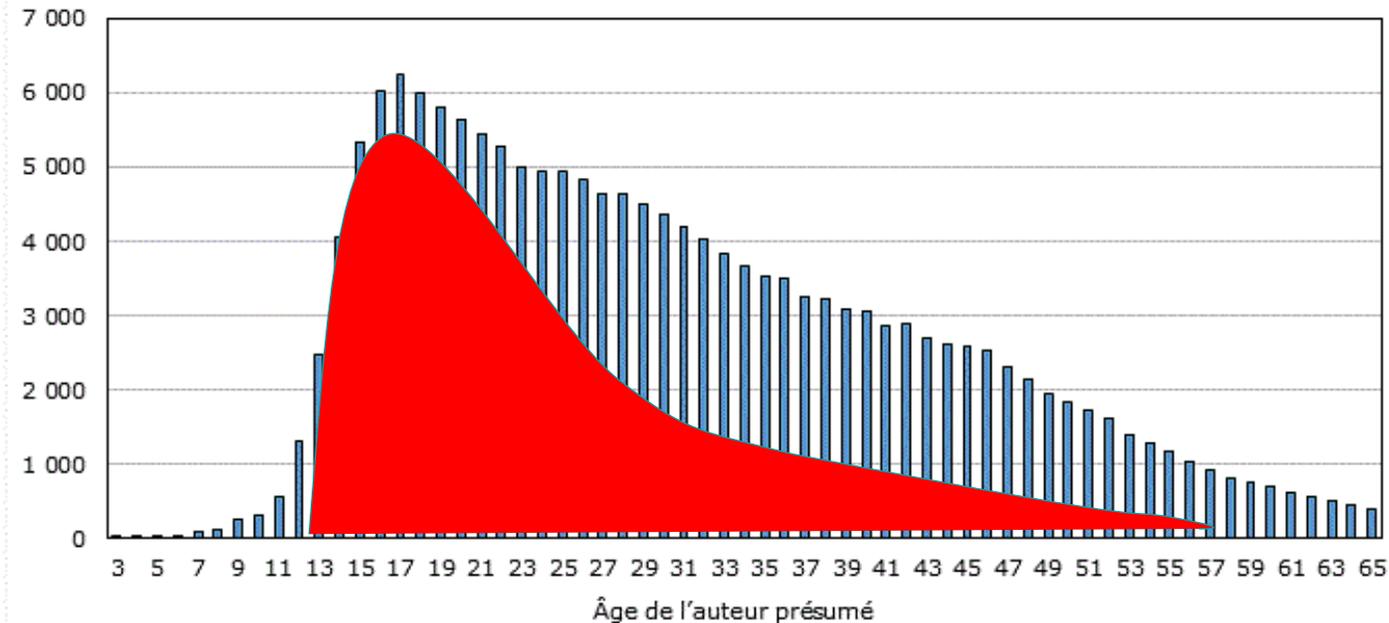
MALGRÉ TOUT... ENVIRON 30% DES JEUNES NE RÉCIDIVENT PAS.

- L'étude du désistement du crime s'intéresse justement à ces jeunes qui parviennent à renoncer à leur « carrière criminelle ».

1- L'EXPLICATION BIOPSYCHOLOGIQUE (BOISVERT, 2021)

Graphique 3
Taux d'auteurs présumés de crimes, selon l'âge de l'auteur présumé, 2014

taux pour
100 000 personnes



Note : Les taux représentent toutes les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les taux sont calculés pour 100 000 personnes à chaque âge. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans ne peuvent être inculpés d'une infraction en vertu du *Code criminel*.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2014.

2- LES EXPLICATIONS STRUCTURELLES

C'est aussi pendant le passage à la vie adulte que l'on peut voir les « effets positifs » de l'environnement sur la personne contrevenante.

On sait que:

- s'investir dans une relation amoureuse (Sampson & Laub, 1993);
 - obtenir un emploi jugé satisfaisant (Oswarld, 2020);
 - former une famille (Michalsen, 2011), ou;
 - créer de nouvelles amitiés (Warr, 1998);
- ...Peut favoriser le désistement du crime.

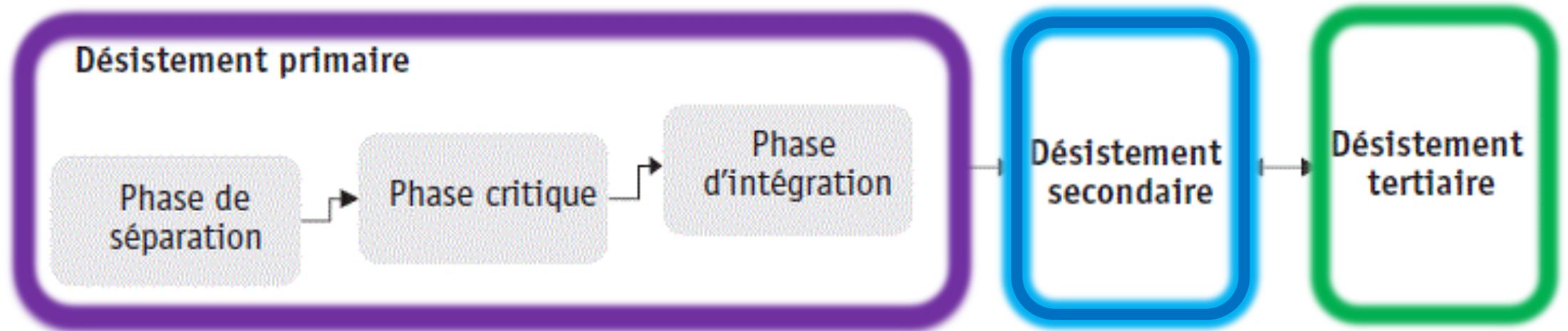
3- LES EXPLICATIONS IDENTITAIRES

- Rôle central dans ce processus (F.-Dufour, 2015; F.-Dufour, Aucoin, Marcotte et Fortin, 2021; LeBel, Burnett, Maruna, & Bushway, 2019; Maruna, 2020; Na & Paternoster, 2019; Stone et collaboratrices, 2018);
- Il faut aussi que des changements soient observables sur le plan du comportement de la personne (c.-à-d. cesser de commettre des délits) ainsi que sur le plan relationnel. De façon générale, on avance que le changement comportemental (désistement primaire) *précède* le changement identitaire (désistement secondaire) qui, à son tour, entraîne un changement dans les relations entre la personne et la communauté (désistement tertiaire);
- Le changement identitaire peut précéder l'arrêt des comportements criminels et la (ré)intégration sociocommunautaire peut aussi précéder les deux phases dites « préliminaires » de ce processus (F-Dufour et Brassard, 2014; F-Dufour et autres, 2021; Villeneuve, F-Dufour et Farrall, 2019; Ugelvick, 2021).

LA PREMIÈRE ÉTAPE EST LA PLUS LONGUE ET LA PLUS SOUFFRANTE

FIGURE 1

Le processus de désistement du crime



Modèle de Healy (2012), traduit et adapté par Villeneuve, F-Dufour et Turcotte (2020).

(RÉ)S 

16-35
Jeunes judiciairisés

(RÉ)intégration sociocommunautaire
Partenariat recherche communauté

SAISIR ET SOUTENIR LES PROCESSUS
DE (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE
CHEZ LES JEUNES JUDICIARISÉS DE 16 À 35 ANS

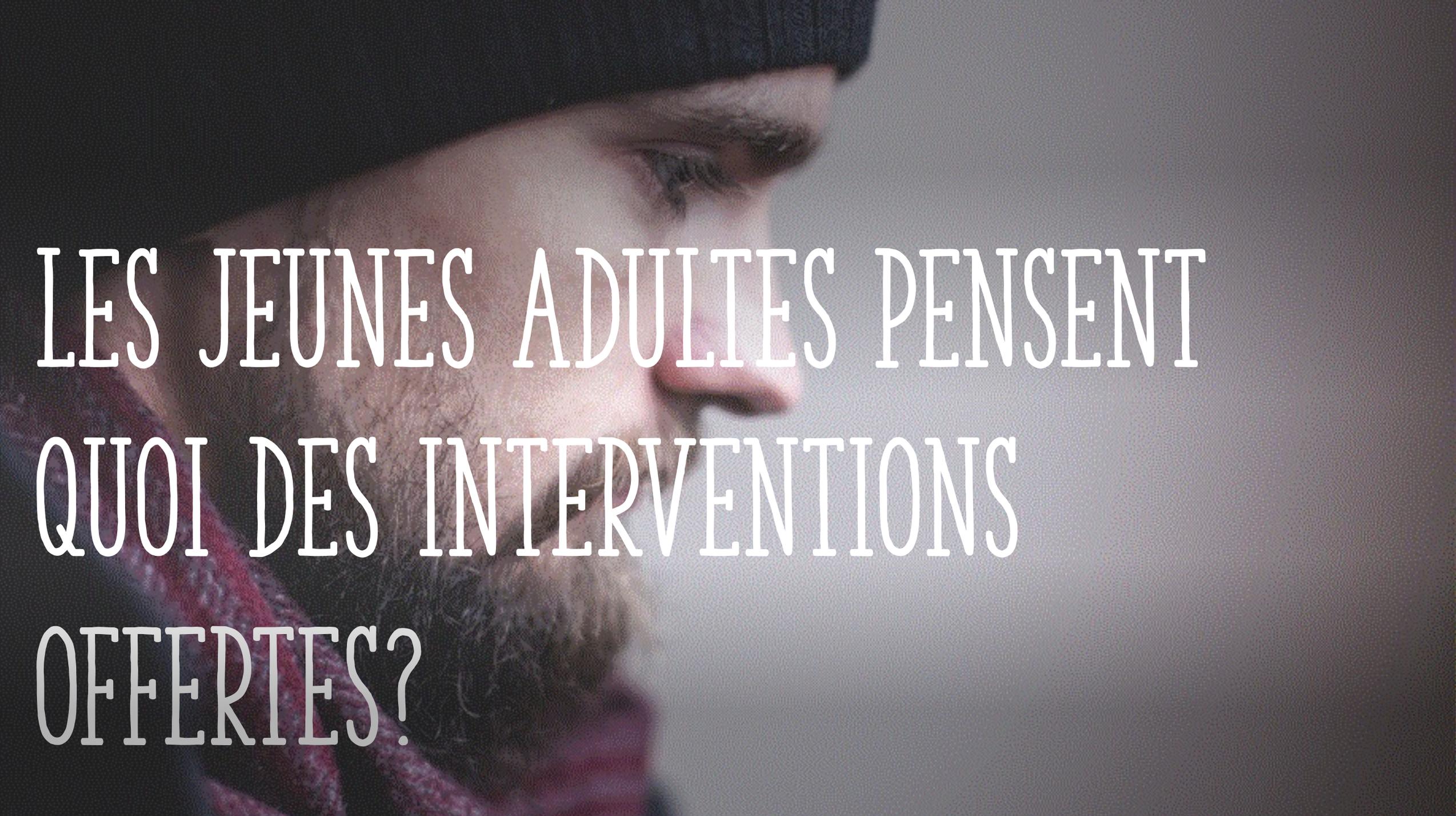
BUT DE LA PRÉSENTE ÉTUDE

- ***(RÉ)SO 16-35***: un programme de recherche en partenariat ambitieux regroupant 16 chercheurs et 23 milieux partenaires de la communauté (publics et communautaires) dans trois régions québécoises. Trois axes de recherche. Axe 1:
 - 146 jeunes âgés de 16 à 35 ans rencontrés pour le premier temps de mesure;
 - Près de la moitié ont été revus pour une seconde entrevue 24 mois plus tard;
 - Un guide d'entrevue qui porte sur leurs perceptions des services reçus : sur ce qui a été aidant et ce qui l'a moins été.
- ***Est-ce que les interventions de RBR peuvent initier le désistement du crime chez les jeunes adultes?***

LE SOUS ÉCHANTILLON À L'ÉTUDE

- 38 jeunes adultes ayant fait l'expérience de l'incarcération provinciale (17 hommes, 10 femmes, 1 personne non binaire, moyenne 28 ans);
- Principale source de revenu est l'aide sociale (13,34%); **un emploi à temps plein (10,26%)** et les autres dépendent de l'aide familiale, de prêts et bourses, ou de la quête (18,30%);
- Les types de délits commis varient : 6 ont été incarcérés pour un délit à caractère sexuel (16%); 49 pour des délits acquisitifs (100%); 34 pour des délits contre la personne (89%); 37 pour des délits liés au drogues (97%); 10 pour conduite avec les capacités affaiblies (26%); 2 pour gangstérisme (5%) et **18 pour manquement à une condition (47%)***;
- Ces jeunes adultes ont été incarcéré.es entre quelques jours et 183 mois, pour une moyenne de 28 mois;
- Ils ont été détenu.es entre une et 13 fois, pour une moyenne de 2,11 fois.

*:dépasse 100% car les jeunes adultes peuvent avoir commis plusieurs délits en même temps qui ont conduit à leur incarcération



LES JEUNES ADULTES PENSENT
QUOI DES INTERVENTIONS
OFFERTES?



THÈME UN: L'ACCESSIBILITÉ DES INTERVENTIONS

ACCESSIBILITÉ SELON LA CLASSIFICATION

*« Au centre de détention [nom], tu as comme 3 blocs. Tu as le C, tu as le D, puis tu as le E. **Le C, c'est pour ceux qui vont à l'école, ceux qui travaillent...** Le D, c'est le médium. Puis le E, c'est le monde tannant. Dans le D, tu n'as pas accès à rien. Tu ne peux pas faire de programmes. Tu ne peux pas aller à l'école, tu ne peux pas travailler, tu peux juste faire ton temps. Dans le E, aussi tu n'as pas droit de rien faire. Tu as une heure d'accès au gymnase trois fois par jour. Sinon tu es dans ta wing, tu as deux heures et demie de sortie de cours, une heure le matin et une heure et demie, l'après-midi. » (T1MA3_096)*

ACCESSIBILITÉ ET TRANSFERTS

*« C'est dommage parce que j'ai fait huit mois, mais j'ai été transféré souvent, parce que justement, les surpops. Puis là, ils t'envoient là, pis là. Alors F*ck you, quand je vais sortir à mon 2/3, mais je vais recontinuer à vendre de la drogue! »*

(T1MT3_027).

ACCESSIBILITÉ ET URGENCE DE LA SITUATION

*« Tsé, c'est rendu que pour parler à quelqu'un, il faut que tu sois suicidaire. Ils vont te poser les questions suivantes : 'Es-tu suicidaire'? Non. 'As-tu des idées noires?' Non. 'Ah ben si tu n'as pas d'idées noires, tu es correct. Retourne en cellule'. Puis si tu dis que tu es suicidaire, ils t'envoient dans le capitonné. Faque tu as pas plus d'aide, tu n'as pas plus de soutien, mais dans une cellule capitonnée. À poils. Filmé 24 sur 24. Puis ils nous disent on veut prioriser la réinsertion sociale. Regarde... F*ck off! » (T1MA3_031)*

ACCESSIBILITÉ DE L'AGENT PIVOT

« *Il faut toujours que ça aille mal pour qu'il te rencontre plus vite. Tsé un moment donné, j'aimerais ça qu'il me rencontre quand ça va bien aussi. Pas juste quand ça va mal et qu'il vienne me dire 'Ah tu es dans le trou là? Tu veux te faire gazer?' Tu vas devenir violent avec les agents? Moi je suis comme 'Eille, y a pas juste moi! **Viens me voir quand ça va bien, tu vas peut-être comprendre?**'* » (T1MT4B_158).



THÈME DEUX: L'INSTRUMENTALISATION DES INTERVENTIONS

INSTRUMENTALISATION CONTRE RÉMUNÉRATION

« Tsé moi, j'essayais de prendre ça au sérieux. Tsé tu en as beaucoup de gars, qu'aux autres en cellule, ils parlent juste de leur prochain coup pis tout. Tsé y s'en foutent, eux autres là. Faque, ils vont aller là... Tant qu'à être en dedans pis d'avoir rien à faire, ils y vont pour le 5 piastres. Tu ne peux pas nécessairement t'ouvrir autant que tu voudrais. Tsé tu vas te faire rire de toi ou te faire écœurer. Ils y vont juste pour déconner » (T1MA4B_001).

INSTRUMENTALISATION CONTRE DES AVANTAGES JUDICIAIRES OU PÉNAUX

*« Ils te disent [intervenants carcéraux] ‘il faut que tu travailles, puis ceci, puis cela. Il faut que tu fasses tous ces trucs-là parce que c’est dans ton plan d’action’. **Tu comprends? Pour sortir aux deux tiers** » (T1MT4B_158).*

*« Le monde utilise ces programmes-là pour des cartes à se mettre dans leur poche pour s’ils ont à passer en cour. **Tsé le gars est en attente de procès pour une claque sur la gueule, ben il fait 3-4 programmes de violence, puis il a déjà fait quatre mois. Quatre mois qui comptent pour six. Il faut des programmes en plus, bon ben il met les cartes de son bord pour sortir** » (T1QC3_127)*

INSTRUMENTALISATION POUR PASSER LE TEMPS ET POUR PASSER MOINS DE TEMPS EN PRISON

*« C'était plus un **passé-temps** pour moi » (T1QC3_074);*

*« Moi, j'aimais ça pis c'était surtout pour **me faire sortir du secteur**. Parce que la matière pour être ben honnête avec toi, je ne m'en rappelle pas trop de la matière que j'ai vue en prison » (T1QC3_127).*

« La prison ça devient dull en est. Parce que si je fais toutes les thérapies que j'ai faites pour le nombre de fois que je serais en prison, d'après moi je ne serais même pas encore sorti aujourd'hui » (T1QC3_128).*



THÈME TROIS: AVOIR BESOIN OU PAS DES INTERVENTIONS

NE PAS EN AVOIR BESOIN PARCE QU'ON S'HABITUE À LA PRISON

« Plus tu commets des délits, plus tu te sens chaud [se sentir dangereux et courageux]. C'est drôle à dire, triste à dire en même temps. Vous pouvez aimer être malheureux, vous comprenez? Vous pouvez vous rendre addict à trouver cette vie normale. Parce que le système qui vous fait ressortir, vous le voyez normal. Il y a beaucoup de gens qui sont en prison, et que je connais personnellement, ils vivent mieux en prison qu'à l'extérieur vous comprenez? Donc, je pense que j'ai commencé à y prendre goût, j'ai commencé à trouver ça normal. De rentrer de prison, de sortir, puis de ré-entrer en prison. Je ne peux pas compter les fois où je suis entré en prison. Dans un an, je peux être rentré au moins 5-6-7 fois en prison... » (T1MT3_022).

PARCE QU'ON S'Y SENT CHEZ SOI OU QU'ON 'S'AMUSE' AVEC LES AUTRES DÉTENUS

*« Je suis rentré in and out jusqu'en 2014 (de 21 à 28 ans). [Intervieweur : quand tu dis in and out, tu parles du centre de détention -nom?]. Oui, c'est **ma** prison. Puis j'ai grandi pas loin en plus (T1QC4C_150). .*

*« C'était l'enfer la prison, **mais il y a eu des moments aussi où j'ai eu du fun.** Quand on sort 20 litres de broue [alcool artisanal créé en prison] puis qu'on se saoule la gueule ben raide, cr* de ta*, c'était le fun! Tsé c'est l'fun, mais tu ne peux pas parler de ça tsé... Tsé tu ne peux pas » (T1QC3_127).*

FAIRE DES INTERVENTIONS, MAIS MAINTENIR SES ACTIVITÉS ILLÉGALES

« J'ai continué à faire des programmes pareil pour moi personnellement. Même si j'étais impliqué dans les affaires [de paris illégaux et de production d'alcool], tsé je les faisais pareil. Je me disais, la journée où je vais sortir, je vais l'appliquer » (T1QC3_074)

EN TIRER PROFIT, UNE EXPÉRIENCE GENRÉE?

« Tsé j'ai gardé toutes mes notes, mes cartables... Tsé, il y avait beaucoup de choses que je savais déjà, mais en même temps, je pense que ce qui était le plus aidant, c'était d'avoir le point de vue des autres [...]. On a toutes des parcours différents, autant qu'il y avait de femmes » (T1QC3_075).

« Elle m'a beaucoup aidée [son agente de programme] dans mes relations, mes relations d'amour. Puis elle me donnait autant des solutions, quoi faire ou comment réagir puis... ce n'était pas... Tsé elle ne me jugeait pas non plus, mais juste elle essayait de m'améliorer c'est tout. Pis elle faisait ça avec toutes les femmes » (T1MT3_099).

CHEZ LES HOMMES...

*« Les délits sont abordés, puis la consommation, puis la violence. Mais tsé c'est dur, parce qu'en prison, tout le monde ont leur image. Puis tsé, parler des affaires qu'ils ont faites devant le monde, ce n'est pas trop leur style. **C'est dur de parler de son vécu, de la misère. C'est dur parce qu'ils font confiance à personne et ils ne laisseront pas l'autre personne se faire un jugement dans sa tête. [...]** Si c'était des rencontres individuelles, ce serait plus facile de parler de la drogue, **de la violence que tu as vécue quand tu étais jeune ou tu as eu des abus tsé.** Rendus à ce point-là, le monde se ferme...**Puis tsé, même moi avec un autre gars, tsé on a ri d'un gars tsé. C'est ça qui arrive tsé** » (T1QC3_074).*

DES GAINS LIMITÉS...

« Ben inconsciemment, il y a de la matière qui rentre dans la tête pareil. C'est bon les programmes, car ça oxygène les cerveaux des détenus. Tsé ça les fait sortir de leur secteur. Cr j'en ai vu qui allaient au programme « père en prison », mais qui n'avaient pas d'enfant. Ça les faisait sortir, pis au pire des pires, ça leur faisait apprendre des compétences pour plus tard » (T1QC3_127)*

« L'humilité. Ca m'a appris beaucoup d'humilité. Euh, savoir aider son prochain. C'est ça dans l'fond » (T1MT3_022).

« Tsé en prison, à la base, je ne le faisais pas pour la bonne raison. Je le faisais pour sortir de la wing. Tsé tranquillement, à force d'écouter les partages [rencontres des AA], à force d'écouter... J'ai fait comme... 'Ouain, peut-être...'. Mais encore une fois, je sortais de prison et je retombais » (T1MT4C_086)



THÈME QUATRE: QU'EST-CE QUI A ÉTÉ LE PLUS UTILE?

L'ÉCOLE

« Tsé l'école, je ne pensais pas pouvoir faire ça en protection. Tsé moi je suis en protection, donc je suis plus protégée que la plupart du monde. Mais j'ai fait quand même mon école en dedans. Je faisais mon cahier et j'étais toute seule. Je voyais le prof une fois par semaine. Puis finalement, j'ai réussi au final »
(T1MT3_099).

« J'ai fait des programmes de construction. J'ai fait un cours en produit chimique. J'ai fait un cours en hauteur. J'ai fini mon école là-bas. J'ai fait mon secondaire cinq. Je suis rentré, j'étais en secondaire deux. Je ne me suis pas pogné le derrière, je ne suis pas un gars comme ça, je suis un fonceur »
(T1MT4B_158).

LA FORMATION

« Je suis ressorti de là avec un diplôme de buanderie. Comme quoi, j'avais fait tant d'heures de buanderie, puis c'est un diplôme qui vient de l'école. Faque tsé, il n'est pas marqué prison. Donc je peux donner mon nom dans une buanderie. Tsé j'ai déjà fait tant d'heures en buanderie. Faque je peux le marquer sur mon CV. Faque tsé, à place d'avoir un trou de 15 mois, ben tsé j'aurai un trou de 6 mois dans mon CV » (T1QC4B_142).



THÈME CINQ: LES BESOINS NON RÉPONDUS...

LES RÉPONDANTS PARLENT SURTOUT DES SERVICES À LEUR SORTIE

« Ils devraient nous aider à trouver une place pour rester avant de sortir. Tsé avoir une place pour rester, c'est la base. Tsé peut-être avoir un chèque [aide sociale] qui t'attend. Commencer à préparer la sortie avant de sortir? Tsé quand tu sors avec tes sacs bruns là, oublie ça. C'est la dérape à coup sûr » (T1MA3_033).

« On s'entend qu'il n'y a personne qui apprend sa leçon en allant en prison. Personne ne ressort de là en se disant 'ah ben, je me sens donc bien mieux, pis je vais donc ben pas refaire de niaiseries'. Non! Tu ressorts de là en ta, tu as tout perdu. Tu te retrouves une fois plus dans la rue, puis that's it! Tsé le peu que tu as essayé de rusher ta vie à construire, ben c'est démoli pendant que tu t'es fait enfermer dans une cage. Ça n'aide personne! » (T1MT4B_097).*

ET LE
DÉSISTEMENT
DANS TOUT
CELA?



UN CAS TYPIQUE..

« *Un moment donné, après plusieurs sentences, ils vont s'organiser pour que quand tu sortes de prison tu sois juste pu capable de fonctionner en société ou juste trop faible. Moi, je ne pouvais pas aller braquer une banque, braquer un... garde oublie ça, je n'ai pas assez de cardio. J'ai pu assez de cardio. Ma santé est finie. Pas finie, mais ils ne m'ont pas aidé... [...] L'appartement, ça tout pris pour que j'aie un appartement, cette fois-là, parce que j'ai perdu mon appartement en rentrant la dernière fois. Je reste dans un os** d'appartement miteux. J'avais de la moisissure. J'ai été obligé de jeter... jeter le lit que j'avais, il y a 2-3 semaines, parce que la moisissure était pognée parce que le mur n'est pas isolé. Ça fait de la condensation. J'ai un mur que ... un deux mètres de long, c'était tout moisi. J'habite dans un appartement miteux là. C'est ça que ça fait, Puis tous les propriétaires, à la seconde qu'ils apprennent que tu as un dossier [criminel], c'est non, ils te revirent de bord. Ce n'est pas légal, mais ils le font. C'est sûr qu'ils le font. **Pis c'est vraiment dur de trouver un appart, sincèrement, ça pas de sens [...]. La chose principale, c'est que je vois que souvent... comment je peux dire... même là, encore mon agent de probation, que les filles qui font ça souvent sont là pour les bonnes raisons. Elles sont là, parce qu'elles pensent réellement changer quelque chose. Ce qui est plus dur, c'est le système au-dessus qui ne favorise pas toujours ça [...]. [Aujourd'hui] je n'ai personne. Je suis seul au monde avec mes rats et mes plantes ».***



DISCUSSION ET IMPLICATIONS

LA PRISON NE DISSUADE PAS LES JEUNES ADULTES QUÉBÉCOIS

- Les délits qu'ils commettent sont 70% moins graves et 30% moins nombreux que la génération précédente;
- La prison devrait être LA DERNIÈRE LIGNE (comme pour la LSJPA);
- Il faut aussi maximiser l'utilisation des tribunaux alternatifs (santé mentale, dépendance, etc.) et des sanctions alternatives (ex. sursis) afin d'offrir un maximum d'interventions DANS LA COMMUNAUTÉ;
- Les manquements ne devraient pas conduire à l'incarcération. Des solutions de rechange doivent être mises en place dans la communauté (ex. plan de rattrapage, pertes de privilèges ou, à l'inverse, GAINS DE PRIVILÈGES pour ceux qui ne font pas de manquement).

LE RBR RATE LA CIBLE EN PRISON

- Lorsque l'on « traite » un « déficit » chez une personnes (ex. gestion de la colère) on lui envoie le message qu'elle est colérique. La personne en vient à intégrer cet aspect à son identité et à avoir « peur d'elle-même » plutôt que d'avoir le sentiment qu'elle peut avoir des relations saines;
- Les gains que les personnes font en prison, sont peu transférables à la « vraie vie »;
- Lorsque les programmes de RBR offerts en prison sont ACCOMPAGNÉS d'un suivi post-incarcération, le retour en prison est de 42% pour les personnes traitées contre 86% pour celles qui n'ont PAS de suivi post-incarcération (Beaudry et coll., 2021);
- Une réduction **IMPORTANTE** de la population carcérale permettrait de mettre en place des mesures **POST-INCARCÉRATION** qui pourraient prévenir les récidives.

NE PAS
ABANDONNER



NE RIEN FAIRE, C'EST FAIRE PIRE

- Notre échantillon est petit;
- Constitué de jeunes adultes uniquement;
- Les interventions auront peut-être des effets plus tard dans la vie (Farrall, 2014);
- Dans les prisons où il n'y aucune aide offerte, les taux de récidives sont encore plus élevés;
- Mais comme le mentionnent Petrich et collaborateurs (2021): « ça ne coûte pas plus cher faire de bonne thérapie, que de faire de la mauvaise ». Si le RBR ne marche pas, on peut essayer autre chose?

LE MODÈLES DE VIES SAINES (WARD ET BEECH, 2006)

- Une alternative prometteuse pour faciliter le désistement du crime;
- Les interventions visent à rétablir le capital de rétablissement des individus, soit l'ensemble des ressources financières, matérielles, émotionnelles et comportementales qu'ils peuvent mettre à profit pour initier et soutenir leur processus de désistement du crime;
- Elles visent justement à aider la personne à se construire une nouvelle identité par le biais de la formation, de l'éducation, d'activités créatives, récréatives, sportives **et** thérapeutiques;
- Bref, on travaille avec la personne dans son intégralité plutôt que de travailler sur ses « déficits ».

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

- Pour tout commentaire, question ou pour la liste des références:

Isabelle.f-dufour@fse.ulaval.ca

